



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 mai 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mai 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 mai 2001

cession gratuite de mobilier aux associations

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Joël RENOUX, M.
Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M.
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, Mme
Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE,
Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme
Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle
LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Andrée CHAREYRE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Christabelle CHOLLET

DELIBERATION D2011442001

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2001

Direction du Secrétariat Général

cession gratuite de mobilier aux associations

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du déménagement des services municipaux vers le nouvel hôtel administratif et autres immeubles, la Ville de Niort cède gratuitement du mobilier à des associations et structures extérieures.

Le Stade Niortais d'Athlétisme a sollicité du mobilier dans le cadre de son déménagement.

Je vous propose de lui céder gratuitement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la cession gratuite au Stade Niortais d'Athlétisme.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN

CONVENTION **ENTRE LA VILLE DE NIORT** **ET LE STADE NIORTAIS D'ATHLETISME**

Objet : Cession gratuite de mobilier aux Associations.

Entre les soussignés,

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Bernard BELLEC, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 9 MAI 2001.

d'une part,

et

Le Stade Niortais d'Athlétisme, représenté par Monsieur Michel BERTHOUIN, Vice Président dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration.

d'autre part,

Considérant que, dans le cadre du déménagement des services municipaux vers le nouvel hôtel administratif et autres immeubles, la Ville de Niort souhaite céder gratuitement du mobilier à des associations et structures extérieures.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit,

ARTICLE 1 : Objet de la convention.

La Ville de Niort cède gratuitement au Stade Niortais d'Athlétisme du mobilier désigné ci-après :

1 bureau	39 168 00	1 rangement 4 tiroirs	39 163 96
1 bureau	39 181 09	1 table	39 164 22
1 clapet 2 colonnes	non identifié		

ARTICLE 2 : Valorisation du partenariat.

Le Stade Niortais d'Athlétisme s'engage à préciser le soutien de la Ville de Niort lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle qu'elle aura initiée ou pour laquelle elle aura été sollicitée. Par ailleurs, un représentant de la Ville de Niort sera invité aux points presse que pourrait décider l'association.

Elle fait également apparaître ce partenariat sur ses programmes et/ou sur tous les autres types de supports par la mention expresse "**Le Conseil Municipal de Niort, partenaire des associations**".

L'ensemble des documents de communication externe de l'association concernant l'objet de la présente convention seront soumis au service Communication de la Ville de Niort pour que le bon à tirer soit validé par le Maire ou son représentant.

Le Stade Niortais d'Athlétisme doit faire apparaître cette aide en nature dans ses comptes.

Le Stade Niortais d'Athlétisme,

Le Vice Président,

Monsieur Michel BERTHOUIN

Le Maire de Niort,

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)